Formation ENVIRONNEMENT

Avant-projet de programmes statistiques 2005

| | page |
|---|------|
| INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN) | 2 |
| AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) | 11 |
| Extraits de programmes statistiques présentés à d'autres formations | 13 |
| Fiches descriptives d'enquêtes | 22 |

Réunion du 13 mai 2004

Institut français de l'environnement - IFEN

1. Exposé de synthèse

Le contexte dans lequel travaille l'Ifen évoluera de façon importante au cours de l'année 2004 : l'intégration au ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) en tant que « service à compétence nationale » (l'Ifen est actuellement un établissement public à caractère administratif) devrait faciliter l'exercice de la fonction de collecte et de production de l'information sur l'environnement par une meilleure association aux opérations de conception et gestion de l'information réalisées par le service public de l'environnement en France, c'est-à-dire les services centraux ou déconcentrés du MEDD ainsi que les établissements publics qui en dépendent. La réflexion en cours sur le Schéma directeur des systèmes d'information débouchera quant à elle sur une réorganisation interne dont les principaux objectifs seront de renforcer la culture managériale, simplifier un organigramme trop complexe, mieux mutualiser les compétences, capitaliser les données, recentrer les travaux sur les missions (inchangées) de l'établissement, et mieux adapter les prestations aux publics. Enfin, de nouveaux locaux permettront fin 2004 d'améliorer les conditions de travail.

L'élaboration de statistiques sur la production et le traitement des déchets (résultats relatifs à l'année 2004), en réponse au règlement statistique européen n° 2150/2002, devra être opérationnelle, sur la base des conclusions de la mission conjointe des inspections générales de l'environnement et de l'Insee : enquête Ademe sur les déchets banals des entreprises, exploitation des déclarations administratives de déchets dangereux, investigation sur les déchets de démolition du bâtiment, notamment. Des méthodes d'estimation indirecte seront également développées, à partir des études déjà existantes. Les réflexions méthodologiques seront notamment menées dans le cadre d'Eurostat, beaucoup de problèmes conceptuels liés au règlement restant à examiner.

Dans le domaine de l'eau, les travaux se poursuivront dans le domaine des eaux souterraines (analyse de l'état écologique, tendance des polluants). Ils reprendront pour ce qui est de la définition et du calcul d'indicateurs relatifs à l'assainissement. La réflexion en cours sur le bilan des pesticides débouchera sur une évolution de ce rapport : recherche d'indicateurs plus globaux, plus lisibles et plus représentatifs.

L'exploitation de la seconde édition de l'enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau et l'assainissement se poursuivra, en collaboration avec le Scees et le ministère de l'environnement. Elle fournira des éléments utiles aussi bien pour le volet économique de la directive cadre sur l'eau que pour les débats nationaux sur ce sujet sensible.

La mise à jour de la couche SIG *Corine Land Cover* France 2000 sera achevée et donnera lieu à valorisation, avec notamment le bilan de l'évolution de la couverture des terres au cours de la dernière décennie. Cette évolution sera particulièrement intéressante pour le domaine de la biodiversité.

L'Observatoire des zones humides poursuivra ses travaux avec la publication de l'enquête sur les atteintes aux milieux réalisée avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), et, en fin d'année, celle de l'enquête sur la chasse aux oiseaux d'eau menée avec la Fédération nationale des chasseurs. Le géoréférencement des comptages d'anatidés se poursuivra pour une publication en 2006.

L'exposition de la population aux risques naturels et technologiques restera une préoccupation importante de l'Ifen. Les travaux sur ce thème seront menés en liaison avec l'AFSSE (Plan national santé-environnement) et l'Observatoire des territoires.

Les banques de données

La structuration des banques de données de l'Ifen sera reprise à travers la mise en place des actions définies dans le cadre de la rénovation du schéma directeur des systèmes d'information de l'Ifen, qui s'oriente vers la mise en œuvre d'un entrepôt partagé de données. Les applicatifs et environnements de production d'informations croisées seront développés en fonction des objectifs de diffusion.

En interne, un tel entrepôt facilitera les analyses intégrées dans les documents de synthèse comme le

rapport sur l'état de l'environnement, ou publiées séparément comme dans *Les Données de l'environnement*. Il facilitera également les fournitures de données qui nourrissent les travaux des « observatoires » tels que le Gis Sol, l'observatoire national des zones humides, l'observatoire (interministériel) du littoral, l'observatoire des résidus de pesticides ou les réponses aux questionnaires internationaux.

La stratégie de diffusion redéfinie après le schéma directeur des systèmes d'information devrait s'appuyer essentiellement sur le web.

La combinaison de cette stratégie et de la mise en service de l'entrepôt de données partagées devrait servir de base au redéploiement des productions thématiques et multithématiques. L'alimentation de l'entrepôt deviendrait un objectif majeur destiné aux publications de synthèse, essentielles dans les missions de l'Institut, et non plus un sous-produit du travail spécifique de chaque domaine.

Comptes et économie de l'environnement

Les thèmes prévus pour la réunion de 2005 de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) sont :

- Développement des comptes, avec une étude pour la rénovation du compte de l'air, le calcul d'indicateurs d'émissions par activité économique, une analyse plus approfondie des dépenses publiques de recherche et développement;
- Indicateurs/tableau de bord : poursuivre les travaux sur les indicateurs environnementaux de développement durable (2ème version du rapport)
- Dossier sur agriculture et environnement (travaux en cours, présentation en 2005)
- Dossier sur les aspects sociaux des politiques de l'environnement.

Pour la réunion de 2006 de la CCEE, qui sera préparée en 2005, le rapport sur les dépenses devrait intégrer la première année du compte de l'air rénové, conformément au rapport méthodologique préparé en 2004. Un effort particulier de rénovation du compte de dépense pour la biodiversité et les paysages sera fait, en relation avec la stratégie nationale pour la biodiversité. Les dossiers thématiques devraient aborder les thèmes aspects sociaux des politiques de l'environnement (suite) et transport et environnement.

Les travaux réalisés en 2004 et 2005 sur l'enquête Antipol (Sessi/Scees) de l'année 2001 devraient permettre de mieux détailler les dépenses de protection de l'environnement à la charge des entreprises et de réviser le niveau des dépenses courantes dans les principaux comptes Ifen. La mise à jour annuelle des comptes de protection intégrera la suite des travaux de rénovation des comptes (bruit, biodiversité et paysages, dépenses pour le cadre de vie) pour la Commission 2005.

Dans le cadre du programme avec Eurostat, les autres travaux en développement portent sur les Comptes de la forêt pour lesquels sont prévus des résultats actualisés sur Naméa (air, énergie et eau) et sur les comptes par district hydrographique, liés à la directive cadre sur l'eau.

Indicateurs

L'Ifen poursuivra en 2005 sa participation au rapport au Parlement sur les Indicateurs de développement durable, dans le cadre du groupe animé par le Commissariat général au Plan. Il suivra activement également les travaux internationaux lancés par la Commission du développement durable des Nations-Unies, Eurostat et l'OCDE dans la lignée des recommandations de l'Agenda 21. Il développera en outre les moyens nécessaires au calcul régulier des indicateurs environnementaux retenus.

Les travaux sur les indicateurs d'intégration sectorielle (transports, agriculture, industrie) seront poursuivis avec le souci d'une adéquation avec les problématiques européennes (cf. par exemple le programme « Transport and Environment Reporting Mechanism » [TERM] de la Commission et l'AEE).

Des indicateurs de suivi de l'évolution du littoral seront mis au point et publiés dans le cadre de l'Observatoire du littoral.

2. Travaux nouveaux pour 2005

La prochaine version du « rapport sur l'état de l'environnement » est prévue en 2006. L'année 2005 sera consacrée à la collecte et aux traitements des informations nécessaires à sa rédaction.

Le règlement statistique sur les déchets impliquera directement l'Ifen dans l'exploitation des

déclarations de déchets dangereux faites par les installations classées pour la protection de l'environnement, en liaison avec la Direction de la prévention de la pollution et des risques et les Drire. Il lui confère également un rôle de coordonnateur de la réponse française qui interviendra auprès de l'Ademe, du Sessi, du SES et du Scees dans le pilotage des enquêtes et estimations nécessaires pour satisfaire aux obligations découlant du règlement.

A l'issue d'une réflexion méthodologique entamée en 2002 sur le thème de la « consommation durable », l'Ifen (OPRESE) proposera une série d'indicateurs qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux utilisés dans le cadre de l'enquête PCV de 1998. En 2005, ces indicateurs seront renseignés grâce à une nouvelle enquête réalisée avec l'INSEE et la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (volet spécifique à l'environnement dans l'enquête permanente sur les conditions de vie en janvier 2005).

Du côté de l'emploi, des formations et des métiers, l'observatoire ORME s'attache à rénover le modèle d'estimation macroéconomique de l'emploi environnement réalisé pour la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement. Des travaux spécifiques porteront sur l'adéquation des formations à l'environnement aux débouchés, grâce à une collaboration avec le service statistique du ministère de l'éducation nationale

3. Opérations répétitives

L'Ifen continuera à réaliser pour le compte du ministère la partie statistique du rapport annuel au Parlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets.

Le dispositif d'enquête auprès des départements et des régions sur leurs dépenses en faveur de l'environnement sera allégé compte tenu de la mise en place d'une nomenclature fonctionnelle dans les départements. Seule l'enquête auprès des régions sera réalisée en 2005 pour les comptes 2004.

L'Ifen continuera par ailleurs comme chaque année à fournir la partie environnement des ouvrages de synthèse de la Statistique publique comme l'Annuaire statistique de la France, les Tableaux de l'économie française, etc. De même les données statistiques sur l'environnement en France devront être transmises à l'Agence européenne de l'environnement, Eurostat et l'OCDE.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

L'Ifen ne mène pas d'enquête auprès des entreprises. Toutefois le règlement statistique déchets peut imposer à terme d'ajouter des questions sur les déchets dans des enquêtes existantes, voire à créer de nouvelles enquêtes lorsqu'il n'existe pas de solution alternative.

5. Aspects particuliers

Aspects régionaux et locaux

Le projet « cahiers régionaux de l'environnement » évoluera en 2005. L'Ifen mettra à disposition des Directions régionales de l'environnement (Diren) souhaitant réaliser une telle synthèse dans leur région, un document méthodologique détaillant les étapes permettant d'aboutir à un « cahier » selon des critères de qualité « Ifen ». Un « kit » rassemblant les données régionales disponibles à l'Ifen sera élaboré pour faciliter aux Diren la réalisation de documents de synthèse sur l'environnement dans leur région et développer les comparaisons interrégionales.

Le changement de statut de l'Ifen permettra une nouvelle impulsion dans l'animation du réseau des statisticiens régionaux en Diren. Une note de stratégie pour ce réseau sera présentée au ministère et au Collège des Directeurs régionaux de l'environnement au printemps 2004.

La base Eider continue à vivre et à s'enrichir avec les données intéressant l'environnement aux niveaux départemental et régional. Les projets de développement (base communale et étude de faisabilité pour diffusion sur internet) freinés par des restrictions budgétaires en 2004 seront repris en 2005.

L'enquête auprès des départements sur leurs dépenses en faveur de l'environnement est interrompue, les données comptables établies selon la nomenclature fonctionnelle fourniront les principaux résultats

nécessaires à partir des comptes 2004. Par contre l'enquête auprès des régions sera maintenue pour les comptes 2003 et 2004, en attendant la généralisation de la présentation fonctionnelle, qui sera effective pour les comptes 2006. L'Ifen essaiera d'intervenir pour que les présentations fonctionnelles distinguent les dépenses d'assainissement des dépenses de gestion de la ressource en eau, ces deux domaines de dépense étant sensiblement différents et de volumes importants.

La mise à jour de *Corine land cover* permettra de produire des résultats sur la couverture des terres aux niveaux régional et local.

Aspects environnement

La totalité du programme de l'Ifen porte sur l'environnement.

Aspects européens

Le règlement statistique européen sur les déchets est un des chantiers majeurs de l'Ifen sur le plan statistique. Il impliquera les services statistiques sectoriels, le ministère de l'Ecologie et du développement durable, l'Ademe et les professionnels. Une mission commune des inspections générales de l'environnement et de l'Insee fera des recommandations quant aux meilleures méthodes pour y répondre et à la répartition des taches entre les nombreux acteurs impliqués.

D'une façon générale, l'Ifen s'efforcera de mieux répondre aux demandes internationales, importantes dans le domaine de l'environnement. Ces demandes portent sur la description des états et pressions sur l'environnement, mais aussi sur les comptes de l'environnement, pour lesquels le Comité des programmes statistiques a adopté une stratégie volontariste, mais non juridiquement contraignante. S'agissant des demandes de l'Agence européenne de l'environnement, l'objectif est d'augmenter la quantité et d'améliorer les délais de transmission des informations conformément aux demandes de l'Agence.

6. Liste des publications 2003 et programme des publications 2004

LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT

| Parution | | Titre | | |
|-----------------|---------|---|--|--|
| Janvier-février | n° 80 - | L'artificialisation s'étend sur tout le territoire | | |
| Mars- | n° 81 - | Ville et agriculture : dialogue ou monologue ? | | |
| Avril | n° 82 - | Les dépenses des régions en matière d'environnement | | |
| Mai | n° 83 - | Une contribution à l'information environnementale : les dépenses de surveillance de l'air | | |
| Juin juillet | n° 84 - | Ralentissement de la croissance de la dépense de protection de l'environnement en 2001 | | |
| Août- | n° 85 - | La sensibilité des Français à leur environnement de proximité | | |
| Septembre - | n° 86 | Le vélo dans les villes françaises | | |
| Octobre | n° 87 - | L'évolution des taxes et redevances liées à l'environnement depuis 1995 | | |
| Novembre | n° 88 - | La pollution par l'ozone : des concentrations en hausse malgré des efforts à l'échelle européenne Les parcs nationaux entre protection et développement | | |
| Décembre | n° 89 - | Les communes, premier utilisateur des emplois jeunes dans l'environnement | | |

ETUDES ET TRAVAUX

| Part | ution | Titre |
|-----------|------------|---|
| Septembre | n° 37 - | Les pesticides dans les eaux - Cinquième bilan annuel - Données 2001 |
| Octobre | n° 38 - | Les comptes de la dépense de protection de l'environnement - La gestion des déchets radioactifs 1998 – 2001 |
| Décembre | n° 39 - | Les Français et l'environnement : opinions et attitudes au début 2002 |
| Décembre | n° 40 - | La gestion de l'eau potable en France métropolitaine en 1998 |
| Décembre | n° 41 - | 45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'Ifen |

AUTRES PUBLICATIONS

| Nature | Titre |
|------------------|--|
| Ouvrage | L'environnement en Lorraine (Edition 2003) |
| Ouvrage | Données économiques de l'environnement Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (Edition 2003) |
| Ouvrage | La fiscalité liée à l'environnement Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement |
| Ouvrage | Energie et environnement Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement |
| Cédérom | Ensemble Intégré des Descripteurs de l'Environnement en Région (Edition 2003) |
| Dossier internet | Rapportage des entreprises (mai 2003) |
| Dossier internet | Marées noires (mai 2003) |

PROGRAMME DES PUBLICATIONS 2004 (projets)

| COLLECTION / titre | |
|--|----------------------------|
| "4 PAGES" : DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT | Date prévue de publication |
| Le prix de l'eau (avec le Service central des Études et Enquêtes statistiques - Agriculture) | février |
| Les perceptions sociales de l'eau | mars |
| Les conséquences de la tertiarisation de l'économie sur les émissions de dioxyde de carbone | avril |
| Aggravation des inondations : les responsabilités | avril |
| Relation entre agents économiques et eau | mai |
| Les émissions polluantes | juin |
| Les impacts du jardinage sur l'environnement | juin |
| 2ème thème sur l'eau (résultats de l'enquête 2003) | juin |
| Synthèse des comptes | juillet |
| Synthèse des résultats des enquêtes 1996-2001 auprès des Conseils généraux et régionaux | août |
| Les débouchés des formations à l'environnement | septembre |
| Évolution des pratiques agricoles dans les zones humides d'importance majeure | octobre |
| Étude sur l'effet de serre | novembre |
| Les comptes de la forêt : résultats définitifs 2000 (effets tempête 1999) | novembre |
| Les perceptions sociales des risques naturels | décembre |
| Transport aérien et changement climatique | décembre |
| Les sols pollués | date à fixer |
| Oiseaux et milieux aquatiques | date à fixer |

| ETUDES & TRAVAUX | |
|--|--------------------------------|
| NB : Les titres prioritaires sont en gras. L'ordre de présentation n'est pas signifiant. | |
| Les résultats complets de l'enquête auprès des Conseils généraux et régionaux | synthèse papier +CD données |
| Les pesticides dans les eaux - 6 ^e bilan annuel - données 2002 | synthèse papier +CD données |
| Les perceptions sociales de l'eau | |
| L'état des eaux souterraines en France | |
| Dématérialisation de l'économie, consommation et flux de matières | |
| Synthèse enquête eau 2003 | synthèse papier +CD données |
| Les sites et sols pollués | |
| Indicateur transport-environnement et singularité du système de transport français | |
| Consommation durable : volet CO ₂ et énergie | |
| Indicateurs de performance | |
| NOTES DE METHODES | |
| NB : Les titres prioritaires sont en gras. L'ordre de présentation n'est pas signifiant. | |
| Informations et données sur la nature en France : situation et perspectives | |
| L'évaluation des coûts environnementaux de l'automobile | |
| Calcul opérationnel des flux de nutriments | |
| NAMEA (National Accounting Matrix including Environmental Accounts) Air | |
| Mise en place d'un indice de la qualité de l'air | |
| Les comptes de la forêt | |
| Évaluation des émissions diffuses de l'agriculture dans les eaux | |
| Note méthodologique « Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) » | |

| OUVRAGES | |
|---|---------|
| Les cahiers régionaux de l'environnement : Languedoc-Roussillon | janvier |
| Le Principe de précaution au XXème siècle (version en français de <i>The Precautionary</i> Principle - Agence européenne de l'Environnement) | |
| Les cahiers régionaux de l'environnement : Nord - Pas-de-Calais | |
| Les cahiers régionaux de l'environnement : Centre | |
| Les cahiers régionaux de l'environnement : Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) | |
| Données économiques de l'environnement (rapport général de la Commission de comptes et de l'économie de l'environnement) | |
| DOCUMENTS DE TRAVAIL | |
| Résultats détaillés de l'enquête « Déchets ménagers et assimilés » | |
| Rénovation du compte de lutte contre le bruit | |
| Opinion et environnement (comparaisons internationales) | |
| Le compte de l'air : méthodologie rénovée | |
| Le compte de gestion des déchets : méthodologie rénovée | |
| Les comptes de l'eau : méthodologie rénovée | |
| DIVERS | |
| Chiffres-clés | |
| Mise à jour du CD Eider (statistiques régionales) | |
| Méthodologie pour la délimitation des zones humides | |
| Le programme Nouveaux services – Emplois jeunes (NSEJ) | |
| Participation au rapport de la commission des comptes sur l'agriculture et l'environnement | |
| Participation au rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire et environnementale (AFSEE) sur le bruit | |

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Formation « Environnement », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

| Opérations | Unité | Période | Observations | Suivi |
|---------------------------------|-----------------|-------------|--|---|
| Enquête "Eau et assainissement" | SCEES - IFEN | Début 2006. | Avec usage de sources administratives | Demande d'opportunité pour 2006 |
| Connaissance des déchets | IFEN - ADEME | | Réponse aux exigences du règlement européen sur les déchets (origines et traitements des déchets), voir programme « industrie » | Demandes d'opportunité pour 2005 d'une enquête Ademe auprès des entreprises industrielles et d'une enquête SES auprès des entreprises de démolition |

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME Département Observatoires des déchets et planification

Partie 1 - Introduction

En matière de déchets, il y aura deux enquêtes nationales en 2005. A savoir :

- ✓ L'enquête ITOM 2005 (portant sur les données 2004) dans le cadre du cycle bisannuel entamé en 2001 et concordant avec l'exigence du règlement européen 2150/2002, relatif aux statistiques sur les déchets, de faire de 2004 la première année de référence.
- ✓ Une troisième enquête sur les déchets banals et les déchets dangereux diffus des entreprises, dans le cadre également du règlement européen et pour laquelle un avis d'opportunité est demandé.

Par ailleurs, le Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets :

- ✓ préparera une deuxième campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères après celle de 1993 (réalisation prévue en 2006), demandée par le MEDD dans le plan de prévention de la production de déchets présenté en février 2004.
- ✓ continuera la structuration du réseau des observatoires régionaux prévu dans la communication de Madame Bachelot du 04 juin 2003.

Partie 2 – Travaux nouveaux pour 2005

L'IFEN, coordonnateur de la réponse française au règlement statistique européen sur les déchets, a demandé à l'ADEME de réaliser une enquête sur les déchets banals et les déchets dangereux diffus des entreprises en 2005, portant sur les données 2004.

Il s'agit également d'actualiser la connaissance statistique depuis la dernière enquête en 2000.

Partie 3 – Opérations répétitives

L'inventaire (non obligatoire) des installations de tri, transit, traitement et stockage des déchets ménagers et assimilés (ITOM) sera reconduit. Pour la première fois, les données pourront être saisies directement par les enquêtés ou par le prestataire de l'ADEME sur la base de données SINOE, accessible par le web à partir de mai 2004.

Depuis deux enquêtes (2001 et 2003), le taux de réponse à ITOM est passé de 98% à 82%. Un sondage téléphonique début 2004, auprès de 94 exploitants non répondants, a montré que cette défection serait due majoritairement au fait que les questionnaires n'auraient pas été reçus par les exploitants ou que leurs réponses ne seraient pas arrivées à l'ADEME. Une attention particulière sera donc portée à ces problèmes de courrier.

L'ADEME poursuivra, avec les professionnels concernés, les travaux sur les observatoires "filières" en particulier :

- ✓ Sur les huiles usagées, mais l'évolution du système actuel pour 2005 est incertaine.
- ✓ Sur les piles, l'ADEME assurera la surveillance de l'exploitation des données et l'information du public.
- ✓ Sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), un appel d'offres est en cours pour structurer un observatoire avec les professionnels.

Partie 4 – Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans le cadre de l'enquête sur les déchets d'entreprises, le questionnaire sera simplifié :

- ✓ sur la partie relative à la collecte,
- ✓ pour les établissements de 10 à 50 salariés,
- ✓ sur les déchets dangereux.

Dans le cadre d'ITOM, l'ouverture de la possibilité de répondre via Internet avec l'accès aux résultats des enquêtes précédentes.

Partie 5 – Aspects particuliers du programme 2005

1. Aspects régionaux et locaux

Le projet actuel de décentralisation prévoit le transfert de la compétence d'élaboration et de révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés aux Départements. Cette compétence nouvelle pour 87 départements devrait générer une demande particulière de suivi de la politique déchets. Une action en ce sens, déjà entamée, complètera le développement du réseau des observatoires régionaux.

L'ADEME développera un réseau d'observatoires régionaux dans lequel s'intègreraient les départements. En effet, si ces derniers ont la compétence du plan, le recueil de données assuré dans ce cadre pourrait servir en partie à l'alimentation de l'observatoire régional.

L'ouverture de SINOE permet aujourd'hui de disposer d'une base de données commune à tous permettant les agrégations et les comparaisons.

Le minimum d'informations communes devra être cohérent avec le règlement statistique.

2. Aspects européens

L'ADEME transmet chaque année au MEDD, les données relatives au suivi des directives 94/62 sur les emballages et déchets d'emballages et 99/31 sur la mise en décharge.

En 2005, l'ADEME participera, sous l'autorité de l'IFEN, au recueil des données en vue de la réponse française au règlement statistique.

Partie 6 – Liste des publications

- ✓ Les déchèteries en France : organisation, fonctionnement et évolution 1996-2001 (septembre 2003 réf. 4450 23,00 €).
- ✓ Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés Bilan 2002 (mars 2004 – réf. : 4935 – gratuit).
- ✓ Déconstruire les bâtiments : un nouveau métier au service du développement durable (mars 2003 réf. : 4141 55,00 €).

Extraits d'avant-projets de programmes statistiques 2004 examinés par d'autres formations du CNIS

| | Page |
|--|------|
| - Formation Agriculture | 14 |
| - Formation Démographie, conditions de vie | 15 |
| - Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie | 16 |
| - Formation Monnaie, finance, balance des paiements | 19 |
| - Formation Transports, tourisme | 20 |
| - Formation Urbanisme, équipement, logement | 21 |

Formation Agriculture

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, rénovées et de périodicité supérieure à l'année.

c) Etude pilote sur les déchets agricoles

Afin de répondre aux récentes obligations communautaires en terme de statistiques sur les déchets (règlement (CE) 2150/2002), l'IFEN a présenté en 2003 au nom de la statistique publique française un projet d'étude pilote sur les déchets agricoles. Le SCEES associé à l'IFEN et l'ADEME participe à cette étude dont les conclusions devraient être rendues en début d'année 2005.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2- Aspects environnementaux

L'enquête légumes 2005 comporte un petit volet environnemental : pratiques en matière de protection des cultures, pulvériseurs, élimination des déchets.

L'enquête « Pratique culturales 2006 » permettra de décrire et caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs et d'établir des indicateurs agri-environnementaux, en particulier dans le cadre de la directive « nitrates ».

L'enquête Teruti-Lucas permet une description de l'occupation du territoire physique et fonctionnelle. Le questionnaire rénové devrait intégrer certains aspects environnementaux. Les études environnementales sont multiples : paysage, urbanisation, érosion,...

Formation Démographie, conditions de vie

INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Division Conditions de vie des ménages

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2005

• Partie variable des enquêtes permanentes sur les conditions de vie

En 2005, deux enquêtes "partie variable PCV" sont prévues, l'une en janvier sur le thème des pratiques environnementales et l'autre en octobre sur les technologies de l'information et de la communication.

Faisant suite à une première enquête réalisée en janvier 1998, l'objectif de l'enquête sur les **pratiques environnementales des ménages** est d'appréhender globalement ces pratiques, ce qui couvre une série de thématiques telles que le tri des déchets, les économies d'énergie dans le logement, le choix des modes de transport. Mais l'enquête dépasse le cadre des pratiques, d'une part pour fournir des informations sur les équipements environnementaux (collectifs et individuels), d'autre part pour tenter d'apporter des réponses à la question des déterminants de ces pratiques, fonction de la proximité ou de la disponibilité de ces équipements, mais aussi des caractéristiques socio-démographiques.

Des questions abordées lors de la précédente enquête, concernant les principaux domaines environnementaux, seront soit reprises dans cette partie variable, soit intégrées dans la partie fixe au travers des nouveaux indicateurs sociaux : tri des déchets, sensibilité à la pollution de l'air et au bruit, utilisation des moyens de transports, pratiques d'achats, consommation d'eau du robinet et fréquentation des espaces naturels.

Le questionnaire ne devra pas pour autant se borner à assurer la continuité des thèmes abordés en 1998 tant les comportements, les politiques et les équipements environnementaux ont évolué depuis. En particulier, les problématiques de l'effet de serre et des économies d'énergie apparaissent comme des sujets majeurs qui devront compléter les thématiques de 1998

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2005

II- Aspects "environnement"

Les indicateurs sociaux de l'enquête PCV de janvier portent sur la qualité de l'habitat, l'environnement et la sécurité. L'enquête « partie variable » de janvier portera sur les pratiques environnementales des ménages.

Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

Ministère délégué à l'industrie Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)

En 2005, comme tous les 3 ans, l'enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) sera étendue au suivi des dépenses courantes relatives à ces investissements. Par ailleurs, les réflexions se poursuivront en 2005 pour adapter cette enquête ; cette adaptation sera tout d'abord nécessaire pour se mettre en conformité avec les nouvelles obligations européennes en ce domaine (prise en compte des variables environnementales dans le règlement structurel) ; d'autre part, le nouveau règlement européen sur le suivi biennal de la production de déchets (règlement CE 2150/2002 du 9/12/02) entraînera sans doute un aménagement de l'enquête Antipol, celle-ci pouvant paraître la mieux adaptée à ce type de suivi.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Concernant la transposition en droit français d'une éventuelle directive sur l'énergie, l'avenir apparaît toujours incertain ; toutefois une modification de la fiscalité en ce domaine pourrait entraîner une adaptation du questionnaire EACEI, visant le cas échéant à substituer une information administrative à une collecte statistique. Par ailleurs, le réexamen du champ de l'EACEI opéré en 2003, visant notamment à s'assurer que tous les établissements industriels sont bien interrogés, quel que soit le secteur d'activité de leur entreprise, permettra dès 2004 un meilleur suivi des consommations d'énergie dans l'industrie (un examen analogue aura été fait pour l'enquête Antipol, cf. ci-dessous). En outre, de premières améliorations méthodologiques apportées en 2003 à la production des résultats de l'EACEI ont encore été amplifiées en 2004 (redressements d'estimateurs par post-stratification ou calage sur marge) ; parallèlement seront diffusées en 2004 des évolutions de consommation d'énergie «toutes choses égales d'ailleurs», permettant de mieux suivre les efforts faits pour rendre les processus de production plus économes en énergie.

L'Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) aura en 2005 un complément couvrant les dépenses courantes pour protéger l'environnement, conformément aux obligations européennes. De premières réflexions seront conduites en 2005 visant à analyser la faisabilité d'une évolution du questionnaire Antipol pour prendre en compte au moins une partie du suivi biennal de la production de déchets, conformément au nouveau règlement européen (règlement CE 2150/2002 du 9/12/02). Le premier suivi statistique devrait concerner en 2007 l'exercice 2006. De même, et en prévision de la fin de la période dérogatoire obtenue par la France quant à une transmission de données d'investissements anti-pollution sans troncature aux seules unités de plus de 20 salariés, une nouvelle stratégie d'observation fera l'objet d'études en 2005.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2. Aspects environnement

Dans le domaine de l'environnement, le Sessi conduit depuis 1991 une enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement. En 2002 a été adjoint un volet pluriannuel sur les dépenses courantes liées aux investissements réalisés pour protéger l'environnement. Celles-ci avaient fait l'objet d'une première mesure sur l'exercice 1995. Ce volet supplémentaire correspond à la demande européenne sur le sujet, qui devrait permettre d'obtenir, à terme, des données harmonisées dans ce domaine. La fréquence du suivi de ces dépenses courantes, au plan européen, sera de tous les 3 ans (dernière modification du règlement SBS). Le prochain recensement de ces dépenses courantes sera donc fait en 2005, sur l'exercice 2004. D'autre part, une étude aura été engagée dès 2004 quant à la possibilité d'intégrer à l'avenir dans cette enquête un volet «déchets» pour satisfaire au nouveau règlement européen en la matière.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales Direction des affaires financières et économiques Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

1. Exposé de synthèse

Afin de répondre au nouveau règlement sur les déchets dont la première année de constat porte sur 2004 et donc **d'adapter nos outils aux nouveaux règlements européens** le Scees contribuera à alimenter, en fonction des sources disponibles, un premier dispositif de recueil d'informations défini en concertation avec l'Ifen, le Sessi et l'Ademe. Il s'appuiera sur les recommandations d'un rapport d'inspection Insee-Environnement en cours d'élaboration.

En 2005, l'enquête sur les investissements destinés à protéger l'environnement sera élargie aux dépenses courantes conformément aux obligations européennes dans ce domaine et le seuil d'interrogation sera porté à 20 salariés au lieu de 100 actuellement.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Un premier dispositif de recueil d'information, prenant en compte les recommandations d'un rapport d'inspection Insee-Environnement en cours d'élaboration, devrait être mis en œuvre en 2005. Il pourrait s'appuyer, pour ce premier exercice, sur la mobilisation de sources d'information existantes, qu'elles soient de nature administrative ou professionnelle, ainsi que sur une possible enquête de l'Ademe concernant les déchets industriels banals. Parallèlement sera mise en place une réflexion méthodologique en concertation avec l'Ifen, le Sessi et l'Ademe sur les évolutions souhaitables de ce dispositif pour l'exercice suivant portant sur 2006.

La révision de l'enquête annuelle sur les investissements des établissements industriels pour protéger l'environnement, lancée pour la première fois en 1992, doit prendre en compte la mise en place par Eurostat d'un règlement modificatif au règlement sur les statistiques structurelles. Une adaptation du questionnaire doit être réalisée en concertation avec les utilisateurs et le Sessi afin d'intégrer les évolutions de la définition des variables. A compter de l'année de collecte 2005, la couverture du champ sera également étendue aux unités de 20 à 99 salariés par combinaison d'une révision du plan de sondage et d'une procédure d'estimation afin de limiter la charge pesant sur les établissements.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.2. Aspects environnement

L'enquête annuelle sur les **dépenses des IAA et scieries pour protéger l'environnement** concerne les établissements de 100 salariés et plus. Ce seuil sera porté à 20 salariés à compter de l'année de collecte 2005 selon des modalités permettant de limiter la charge de réponse pesant sur les établissements. Pour l'enquête réalisée en 2005, le questionnement sera élargi aux dépenses courantes.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de collecte 2005, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Le Scees contribuera à alimenter, en fonction des sources disponibles, un premier dispositif de recueil d'informations défini en concertation avec l'Ifen, le Sessi et l'Ademe tenant compte des recommandations d'un rapport d'inspection Insee-Environnement en cours d'élaboration.

Ministère de l'éducation nationale et de la recherche Direction de l'évaluation et de la prospective

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2 Aspects environnement

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

Formation Monnaie, finance, balance des paiements

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2. Aspects « environnement »

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure sur l'intercommunalité.

Formation Transports, tourisme

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales Service économique et statistique (SES)

Travaux répétitifs

Panel de conducteurs

Panel SECODIP de 3 300 automobilistes faisant l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Observatoire de l'énergie et du SES; déclarations chaque quinzaine des panélistes: achats d'essence, kilométrage entre deux pleins, partage ville-route-autoroute.

Panel parc-auto

Panel SOFRES de 10 000 ménages, financé par l'ADEME, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et, certaines années, la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) permettant l'observation annuelle des comportements automobiles des ménages : taux d'équipement, kilométrages annuels, consommation, structure du parc, achats.

Aspects particuliers du programme 2005

Le SES développe au fur et à mesure des possibilités le chapitre du rapport de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) consacré à l'environnement et aux externalités du transport. Ce chapitre se compose principalement de séries statistiques ou de résultats d'enquêtes régulières pouvant faire l'objet d'une mise à jour annuelle. Son élargissement s'inscrit dans le cadre d'une fonction de « veille technologique » assuré par le SES dans ce domaine, en liaison avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut français de l'environnement (IFEN) et d'autres organismes spécialisés comme le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA). C'est ainsi par exemple qu'est approfondi avec l'IFEN l'aspect « évaluation des dépenses de protection de l'environnement », avec la recherche d'un indicateur sectoriel « transport » basé sur une expérimentation auprès des sociétés gestionnaires d'autoroutes.

Les synergies avec la Commission des comptes de l'environnement continueront à être recherchées. Les domaines qui concernent plus particulièrement les transports sont relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'évaluation des dépenses de protection de l'environnement, en particulier dans les domaines de l'air et de lutte contre le bruit.

A signaler également la poursuite des travaux de longue haleine lancés par la Commission européenne dans le cadre du programme « TERM » (« Transport and Environment Reporting Mechanism ») visant au rassemblement de données statistiques sur les transports destinées à alimenter les exercices d'évaluation nécessaires pour éclairer les mesures à prendre pour réduire les émissions, par les transports, de gaz à effet de serre et de polluants.

Formation Urbanisme, équipement, logement

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales Service économique et statistique (SES)

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Enquêtes nouvelles

Deux enquêtes véritablement nouvelles sont programmées : l'enquête inter-services sur la gestion de l'immatériel et l'enquête sur les déchets de l'activité de démolition dans le bâtiment. La fiche de présentation de celle-ci figure à la fin du document.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.2 Aspects "environnement"

L'enquête sur les investissements des collectivités locales (Colloc) devrait permettre de fournir à terme des indications sur leurs investissements destinés à l'adduction d'eau et à l'évacuation des eaux usées. En 2002, le questionnaire a été aménagé, afin que les EPCI et syndicats qui n'ont pas de budgets annexes spécifiques précisent les compétences que couvrent les données de leur budget principal.

Une étude exploratoire sur les émissions de CO_2 liées aux consommations d'énergie dans les résidences principales, confiée par le SES au Ceren, a été présentée à la commission des comptes du logement le 22 novembre 2002. Cette étude traduit, dans un premier temps, les consommations d'énergie évaluées dans le compte du logement pour l'année 1996, en émissions de CO_2 sur le lieu d'habitation. Elle s'appuie sur les coefficients de passage de l'agence internationale de l'énergie. L'étude permet de décomposer ces émissions selon le type de logement, le mode de chauffage et le statut d'occupation. L'exploitation des résultats de cette étude devrait se poursuivre au cours des prochaines années, tout en intégrant les données de l'enquête nationale logement 2002. L'objectif est de définir une gamme d'indicateurs plus ou moins élaborés (allant, par exemple, des émissions brutes aux émissions par mètre carré à climat « normal » et structure constante), qui serait établie chaque année, pour les maisons et pour les appartements. Une étude complémentaire sur le thème « étalement urbain et émission de CO_2 pourrait être réalisée en 2004-2005.

Fiches descriptives d'enquêtes

Pour avis d'opportunité

FICHE DE PRESENTATION DE l'ENQUETE

« Evaluation de la production nationale et du traitement des déchets banals et des déchets dangereux diffus des entreprises »

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

1. Service producteur

Ifen : maître d'ouvrage de la réponse française au règlement européen 2150/2002 du 25/11/2002 relatif aux statistiques sur les déchets

ADEME : maître d'ouvrage délégué de l'enquête
Centre d'Angers - 2, Square Lafayette - BP 406 - 49 004 ANGERS Cedex 01
Département Observatoires des Déchets et Planification - ☎ 02-41-20-41-70
Chef du Département : Jean-Louis BERGEY

2. Intitulé de l'enquête

Evaluation de la production nationale et du traitement des déchets banals et des déchets dangereux diffus des entreprises.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'estimer en 2004 la production nationale des déchets banals (dont les emballages) des établissements par type de déchet, par principaux secteurs d'activité ou par région, puis de quantifier chacune des destinations et notamment les quantités de déchets valorisés et celles mises en décharge.

Le second objectif de l'enquête est de dégager les tendances en matière de prévention (diminution de la production de déchets) et de valorisation des déchets par comparaison avec les résultats des enquêtes de 1996 et 1999. Cette préoccupation a été réaffirmée en février 2004 dans le plan de prévention de la production de déchets présenté par la ministre.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le règlement relatif aux statistiques sur les déchets (CE n°2150/2002) du 25 novembre 2002 demande notamment d'estimer la production de déchets des entreprises et la première année de référence est 2004. Cette enquête permettra d'y répondre pour la production d'une grande partie des déchets non dangereux.

Par ailleurs comme pour les enquêtes précédentes, une forte demande d'information existe sur ces déchets notamment pour alimenter les plans départementaux sur les déchets.

Ces informations sont également demandées par les observatoires régionaux ou départementaux qui souhaitent disposer de données concernant leur territoire afin de suivre la politique mise en œuvre.

5. Principaux thèmes abordés

Description de l'établissement :

- ♦ Siret
- Adresse
- ♦ Activité (NAF)
- ♦ Effectif salarié

Description des déchets produits :

- ♦ Nature des déchets : papiers, verre, métaux, ...
- Quantités produites
- Part d'emballages dans le déchet
- ◆ Collecte : fréquence et qualité de l'intervenant (privé ou public)
- ♦ Destination : type de la destination (valorisation, mise en décharge,...), qualité de l'intervenant et proximité.

Une simplification des questionnaires est à l'étude en particulier pour ce qui concerne les informations relatives à la collecte des déchets.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Par rapport au dispositif statistique existant, cette enquête s'insère en complément d'autres enquêtes, travaux ou statistiques ayant les mêmes objectifs mais qui concernent les ordures ménagères.

Cette enquête concerne les <u>producteurs de déchets</u> et les résultats qui en sont issus viennent compléter les informations recueillies au niveau des sites d'élimination des déchets.

Il n'existe actuellement aucune autre source d'information permettant d'obtenir des données sur la production de déchets.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'enquête concerne les établissements de 10 salariés et plus dont l'activité appartient au domaine des industries extractives, de l'industrie manufacturière, de la construction ou du commerce et de la réparation automobile, respectivement les sections C, D, F et G de la nomenclature d'activités française.

- C: Industries extractives.
- D : Industrie manufacturière.
- F: Construction.
- G : Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques.

Par rapport à l'enquête de 1999 nous travaillons avec l'IFEN sur un allègement de l'enquête concernant les petites tranches d'effectifs (entre 10 et 50 salariés). Nous avons également enlevé les questions sur les déchets dangereux pour les établissements soumis à la déclaration administrative. Nous envisageons simplement de maintenir quelques questions sur les déchets dangereux diffus non pris en compte par les déclarations administratives.

La base de sondage sera le fichier SIRENE (environ 130 000 établissements). Le plan de sondage est en préparation.

Concernant la précision des données, les résultats de l'enquête 1999 ont abouti à une production totale de 23 millions de tonnes + ou – 12%.

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

- ♦ Début de l'enquête en janvier 2005 : envoi d'une lettre, d'un questionnaire, d'une notice d'explications et d'un cédérom.
- ♦ 4 relances mensuelles sont prévues (février, mars, avril et mai) contenant une lettre et le questionnaire.
- ♦ Des rappels téléphoniques sont prévues lorsque les questionnaires retournés sont incomplets ou contiennent des incohérences.
 - ♦ Durée d'enquête + 6-7 mois
 - ♦ Lieu : France métropolitaine
 - Fréquence d'actualisation : 2 ans conformément au règlement statistique européen.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Concernant les données sur l'établissement, le questionnaire est pré-rempli et il faut simplement indiquer le code NAF et l'effectif salarié (5 minutes au maximum).

Pour les déchets produits (en moyenne 3 par établissement), les tonnages annuels figurent sur les factures des prestataires de service (collecteurs ou éliminateurs) qu'il est nécessaire de se procurer pour remplir le questionnaire.

Les tests qui seront réalisées permettront de mieux mesurer le temps de réponse nécessaire.

10. Comité de concertation :

Il est prévu de proposer au SESSI et au SCEES d'intégrer le comité de pilotage ainsi qu'au MEDD et aux représentants des entreprises et des professionnels du déchet en plus de l'Ifen et de l'ADEME.

11. Diffusion des résultats

- Retour d'information aux établissements enquêtés,
- Rapports d'étude à destination du public : document synthétique (4 pages) + étude détaillée,
- Diffusion sur Internet.

FICHE DE PRESENTATION DE L'ENQUETE

LES COLLECTIVITES LOCALES ET L'ENVIRONNEMENT

-VOLET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

1. Service producteur

Institut français de l'environnement (Ifen), avec le Scees

2. Intitulé de l'enquête

Enquête « les collectivités locales et l'environnement – volet eau et assainissement »

3. Objectifs généraux de l'enquête

La gestion de l'eau et l'assainissement est un problème environnemental important. Elle est réalisée de façon décentralisée par les collectivités locales, dans un cadre (normes, incitations financières) national, voire européen. L'enquête proposée a pour but d'observer les situations locales pour en améliorer la connaissance et permettre la définition et le suivi de la politique au niveau central, ainsi que les comparaisons entre collectivités.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Demande des ministères de l'environnement et de l'agriculture, ainsi que des Agences de l'eau, des consommateurs et des acteurs locaux qui ont à se situer et participer aux débats sur la politique à suivre. Les résultats participent aussi de la réponse au volet économique de la directive-cadre sur l'eau.

5. Principaux thèmes abordés

- organisation des services (communale ou intercommunale, en régie ou déléguée),
- Services rendus à la population (populations desservies, nature des services),
- Prix de l'eau, volumes consommés et distribués,
- Equipements utilisés,
- Problèmes émergents: réseaux d'eaux pluviales, intervention communale pour l'assainissement non collectif...

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête fait suite à celles menées sur le même thème en 1999-2000 et 2003. Elle est la seule à décrire globalement les modes d'organisation des communes, à faire le point sur la desserte des populations, à analyser précisément le prix et à le mettre en parallèle avec les services rendus.

La DGCCRF fait une enquête plus légère qui suit annuellement l'évolution des prix.

Le FNDAE fait un inventaire quinquennal auprès de l'administration départementale qui porte sur les seules communes rurales (au sens du ministère de l'agriculture). Cet inventaire ne permet pas le croisement des données individuelles.

L'enquête ne relève que les données non disponibles ailleurs. Elle est enrichie de données provenant de la Direction générale de la santé et utilise les informations du logiciel GSP du MAAPAR. Les données comptables, difficiles à observer et collectées par la Comptabilité publique, ont été retirées du questionnaire.

7. Unités enquêtées et champ de l'enquête

5 000 communes. Pour les communes en groupement, des questions sont posées au groupement. Les renseignements non disponibles peuvent être demandés au délégataire.

8. Période et périodicité de la collecte : service réalisant la collecte

Enquête prévue en 2006 et réalisée par le Scees.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Une heure à deux heures, une fois rassemblés les documents nécessaires (rapports du maire et du ou des délégataires).

10. Comité de concertation :

Le Comité de concertation existe depuis la première enquête. Outre le Scees et l'Ifen, il comprend des représentants des ministères de l'environnement, l'agriculture, la santé, l'intérieur (DGCL), l'économie (DGCCRF); des représentants d'élus (AMF, FNCCR), des professionnels (SPDE, IGD), de consommateurs, d'universitaires et des agences de l'eau.

11. Diffusion des résultats

Pas de restriction particulière. Retour d'informations vers l'unité enquêtée. Publications sous forme de 4-pages et de tableaux détaillés.

FICHE DE PRESENTATION DE L'ENQUETE

LES DEPENSES DES REGIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

1. Service producteur

Institut français de l'environnement (Ifen)

2. Intitulé de l'enquête

Enquête « les dépenses des régions en faveur de l'environnement »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'environnement est un bien public pour lequel l'intervention des diverses collectivités est décisive. Il n'existe pas actuellement d'information chiffrée sur l'engagement financier des régions en faveur des différents domaines de l'environnement. A la veille de nouvelles initiatives de décentralisation, il est nécessaire de continuer à suivre ces données pour établir les comptes de l'environnement présentés à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement et aux instances internationales.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Rapport à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (dont le rapport est publié chaque année). Questionnaires OCDE-Eurostat.

5. Principaux thèmes abordés

Budgets des régions. Dépenses affectées à l'environnement, en distinguant les différents domaines de protection de l'environnement (eaux usées, déchets, paysages et biodiversité, qualité de l'air, etc.), les actions générales (études et recherche, information et communication, etc.) et les dépenses liées à l'environnement (gestion de la ressource en eau, prévention des risques...). On distingue investissement et fonctionnement d'une part, dépenses propres et subventions d'autre part.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les documents comptables des régions ne permettent actuellement pas de repérer les dépenses en faveur de l'environnement. La nomenclature fonctionnelle des dépenses sera expérimentée sur les comptes de 2005 et généralisée pour les comptes de 2006. L'enquête permettra de suivre les évolutions en attendant cette mise en place. Ce suivi est d'autant plus important que la décentralisation peut modifier de façon substantielle les situations actuellement acquises.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

26 régions, outremer inclus. L'interrogation se fait par correspondance.

8. Période et périodicité de la collecte

Enquête réalisée en été 2004 sur les comptes 2003 et en été 2005 sur les comptes 2004.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire Une demi-journée.

10. Comité de concertation :

Consultations de l'association des régions de France, de la Direction générale des collectivités locales et de la Comptabilité publique.

11. Diffusion des résultats

Rapport sur les comptes de l'environnement, *Données de l'environnement* (4-pages), diffusion de résultats individuels sous réserve d'avis favorable du Comité du secret.

Enquête thématique « les déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction »

1. Service producteur

Service économique et statistique, en partenariat avec l'Ifen et l'Ademe

2. Intitulé de l'enquête

« Enquête sur les déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'activité de démolition d'ouvrage de construction produit d'importantes quantités de déchets dont les volumes, la destination et même parfois la nature sont très mal connus. Certains de ces produits nécessitent, à cause de leur dangerosité, des traitements spéciaux, (entre autres l'amiante).

L'enquête, limitée aux entreprises susceptibles d'avoir une activité de démolition, a pour objectif d'estimer les déchets produits selon leur nature et leur destination, de façon à constituer une base dont l'évolution pourrait par la suite être estimée en fonction de l'évolution de variables explicatives de l'activité de démolition, recueillies dans des sources statistiques régulières.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette investigation découle du règlement statistique européen sur la gestion des déchets n° 2150/2002 qui demande notamment les quantités de déchets produites par l'activité de construction selon la nature des déchets. Au sein de cet ensemble, les déchets de démolition représentent de grosses quantités qu'il est actuellement difficile d'estimer et de suivre. Un rapport des inspections générales de l'Insee et de l'environnement a conclu qu'une enquête était inévitable dans ce domaine.

Naturellement, la question posée par l'UE intéresse également les autorités françaises. En particulier, le ministère de l'équipement est chargé d'animer l'élaboration de plans départementaux d'élimination des déchets du BTP pour lesquels les données quantitatives manquent. Or ces données sont indispensables pour proposer des filières adaptées aux volumes à traiter.

Le règlement n'impose rien concernant le volet économique. Mais la prise en compte d'une bonne gestion des déchets fait que les professionnels, tout comme la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, sont demandeurs d'éléments chiffrés dans ce domaine.

5. Principaux thèmes abordés

- Volumes de déchets produits selon leur nature et leur destination,
- Eléments d'appréciation de la volatilité de cette production,
- Eléments de coût de gestion des déchets pour les entreprises.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Il n'existe actuellement aucune source d'information régulière sur ce sujet. Une étude FFB-Ademe a été réalisée en 1996 et actualisée en 2000, mais la méthodologie, fondée sur les permis de démolir, permet difficilement l'extrapolation et l'actualisation des résultats.

Cette enquête viendrait en complément de l'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction, dont les données seront confrontées à celles de cette enquête.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'enquête porterait sur les **entreprises** dont l'activité de démolition est importante. Au maximum un millier d'entre elles, dont la plupart sont dans la classe 45.1A de la NAF-«Terrassements divers, démolition».

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La réponse demandée par le règlement européen porte sur les résultats 2004. Il serait donc souhaitable que l'enquête ait lieu au premier semestre 2005. Le règlement prévoyant une publication régulière des données sur les déchets, l'enquête pourrait n'être reconduite que tous les quatre ans malgré la demande biennale du règlement, grâce à une actualisation intermédiaire par les chiffres d'affaires de démolition dans l'EAE.

Le Ses assurera la maîtrise d'œuvre de la collecte.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire ne devrait pas dépasser quatre pages. L'objectif est qu'il ne demande pas plus d'une demi-heure de remplissage, une fois les éléments de réponse mobilisés.

10. Comité de concertation :

Composition envisagée : SES, DGUHC, Ifen, Ademe, Ministère de l'environnement, Fédération française du bâtiment, Syndicat national des entreprises de démolition.

11. Diffusion des résultats

Les résultats donneront lieu à une première publication d'un article de quatre pages dans la série « SES INFOS RAPIDES ».

Cette publication sera diffusée aux entreprises enquêtées.

Les données serviront à établir la réponse française au règlement statistique européen.